



Pornichet

Travaux de réaménagement de l'avenue de Pierre Percée et de réhabilitation de la cale de Pierre Percée

Permis d'aménager

PA2 - Notice descriptive du terrain et du projet prévu



INTRODUCTION

En plus de ses résidents à l'année (12 121 habitants en 2021, chiffres INSEE), la commune balnéaire de Pornichet accueille tous les ans de nombreux touristes et résidents secondaires (816 000 nuitées et 1.1 million d'excursionnistes sur la saison estivale 2024). Le littoral de la commune demeure à ce jour l'un de ses principaux attraits, tant pour ses résidents principaux et secondaires que pour ses touristes, avec environ 300 000 passages par an sur le sentier côtier, et sur la saison estivale, une fréquentation moyenne journalière estimée à 40 000 estivants, répartis sur les trois plages de la commune : Libraires, Bonne Source et Sainte-Marguerite.

Depuis de nombreuses années, la commune tente de concilier ces enjeux touristiques avec des problématiques environnementales de plus en plus prégnantes, auxquelles elle s'efforce d'apporter des réponses et de s'adapter. Parmi ces problématiques, la question complexe de la préservation du patrimoine naturel et bâti de la commune dans un contexte d'évolution du trait de côte, avec les risques d'érosion et de submersion marine associés, occupent une grande place.

Concrètement, la commune a subi, lors des tempêtes successives de l'été, puis de l'automne et de l'hiver 2023-2024, d'importants dégâts sur différents ouvrages publics littoraux ; en particulier, sur des cales et des escaliers d'accès aux plages, et sur un poste de secours ; ainsi que sur un linéaire de dunes conséquent, avec un recul allant jusqu'à 10 mètres sur certaines zones, et une perte sédimentaire sur une hauteur de près de 2 mètres. Les dégradations ont entraîné la fermeture prolongée de nombreuses descentes de plages et la difficulté, pour les usagers et les services de la Ville, d'accéder à plusieurs zones du littoral.

Sur la plage de Sainte-Marguerite, plusieurs ouvrages ont été endommagés ; en particulier, la cale d'accès technique située au droit de l'avenue Pierre Percée et constituant le seul accès à la plage des véhicules de secours et des engins de la Ville, a fait l'objet d'un diagnostic par un bureau d'études à la fin de l'hiver 2024 ; diagnostic ayant révélé la fragilité structurelle de l'ouvrage. L'accès a pu être rouvert pour les travaux de préparation de la saison estivale 2025 grâce à l'apport naturel de sable sous l'ouvrage, qui a permis de garantir sa stabilité ; cependant une solution doit être trouvée pour pérenniser cet unique accès technique à la plage de Sainte-Marguerite, y compris en cas de forte perte sédimentaire.

LA CALE DE LA PIERRE-PERCÉE

État actuel :

La cale d'accès à la plage de Sainte-Marguerite située au droit de l'avenue de Pierre Percée constitue l'unique accès technique et de secours pour l'ensemble de la plage de Sainte-Marguerite.

Elle est constituée :

- D'une première avancée en enrobé et empierrement,
- D'une dalle béton (armé et mâchefer) posée sur l'enrobé, puis sur un ancien escalier béton,
- De fondations partielles en gros béton sous une partie de la dalle.

Lors des tempêtes de 2023, cette cale a subi de plein fouet le choc mécanique des vagues, ce qui a provoqué un affouillement très important sur sa partie basse. Le diagnostic réalisé en avril 2024 par le bureau d'études ASCIA a révélé les désordres suivants :

- Un déchaussement important des structures béton de la cale et de l'escalier en partie basse, qui se retrouvent sans support en période de fort désensablement,
- Des désordres et fragilités structurelles sur la partie basse de la cale et sur l'escalier,
- Des dalles béton non armées disposant d'un gros massif béton au centre mais pas sur les extrémités,
- Un ruissellement d'eaux pluviales conséquent sur l'avenue de Pierre Percée contribuant à la dégradation de la chaussée et au ravinement de la cale.

De plus, la perte sédimentaire constatée lors des coups de vent par forts coefficients entraîne régulièrement la création d'une marche pouvant atteindre plus d'un mètre entre le bas de la cale et le niveau de la plage, rendant ainsi impossible l'accès des véhicules techniques et de secours à la plage. Or, cet accès constitue l'unique accès technique et secours pour l'ensemble de la plage de Sainte-Marguerite. Il est de ce fait indispensable du point de vue de la sécurité des populations (intervention pompiers, zodiac...) et de la préservation des espaces et milieux (intervention Ville en cas de pollution, d'échouage d'algues vertes etc.).





Circulation et stationnement lors des jours d'affluence, au ras de la zone dunaire dans une zone classée « NA2 » dans le PLUi

Avenue couverte en enrobé, favorisant le ruissellement sans infiltration des eaux pluviales dans le sol

Projet :

La Ville de Pornichet souhaite, afin de réhabiliter cet accès technique essentiel à la plage de Sainte-Marguerite :

- Réaménager l'ensemble de l'avenue de Pierre Percée afin de **réduire la surface imperméable** et de **favoriser l'infiltration des eaux pluviales** (étrécissement de la voie et de la cale, réensablement et revégétalisation spontanés des surfaces désimperméabilisées) pour limiter le ruissellement sur l'avenue et la cale. L'étroissement de la voie doit également **permettre à l'espace dunaire de s'étendre davantage**, et décourager le stationnement de véhicules, qui sera interdit pour mieux préserver le milieu, la zone étant classée NA2 « Espaces naturels des littoraux Pornichétins et Nazairiens ». Il convient de préciser que la direction du Cycle de l'Eau de l'agglomération de Saint- Nazaire a été consultée sur ces points de façon à déterminer les meilleures solutions pouvant être mises en œuvre,
- Abaisser la cale d'accès à la plage, située dans le prolongement de l'avenue, d'environ 1 mètre de façon à **garantir l'accès technique et secours à la plage** même en cas de fort désensablement de la plage, sans augmenter l'emprise de l'ouvrage sur le domaine public maritime.

Informations complémentaires concernant les aménagements de l'avenue de Pierre Percée, en amont de la cale d'accès à la plage :

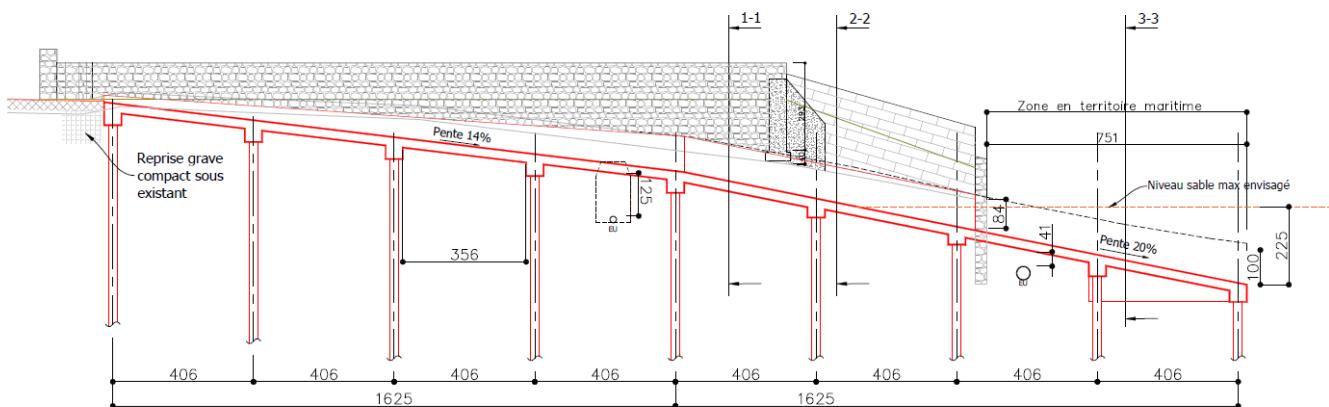
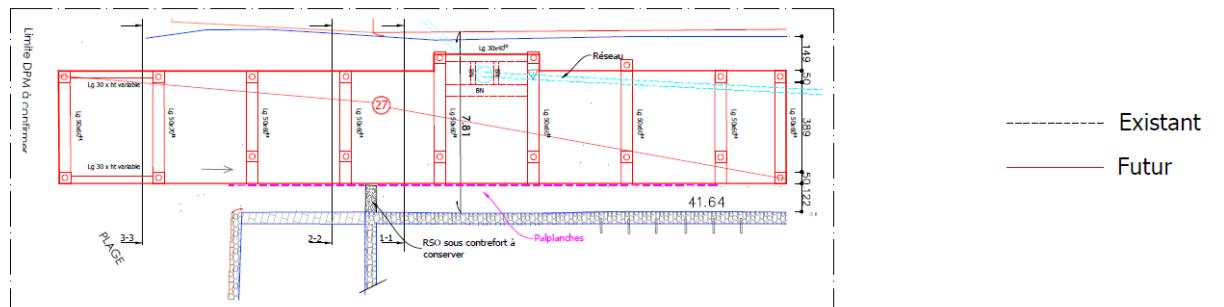
- L'emprise du revêtement sera réduite d'entre 1m90 et 2m45 par rapport à l'existant, côté espace dunaire, de façon à **rendre cette bande de zone dunaire à son état naturel**, et d'1m20 côté riverains, afin de **désimperméabiliser l'avenue**,
- Seules **deux bandes centrales de circulation** seront conservées pour le passage des engins. Des massifs drainants seront mis en place de part et d'autre de ces bandes pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol et limiter le ruissellement sur l'avenue et sur la plage.

Informations complémentaires concernant la cale d'accès à la plage :

- La longueur de la cale sera supérieure à l'ouvrage existant : 32,50 mètres versus 20,30 mètres actuellement, mais elle commencera plus en amont sur l'avenue de Pierre Percée, au droit du portail du premier riverain. Par conséquent, **la reconstruction de l'ouvrage n'impliquera pas d'augmentation de l'emprise sur le domaine public maritime**,
- De plus, l'ouvrage sera abaissé d'un mètre par rapport à l'ouvrage existant, la pente sera légèrement plus forte sur la première partie de l'ouvrage (14%) puis similaire à celle de l'ouvrage existant sur la deuxième partie (20%). Ceci signifie qu'en période d'ensablement « normal » (hors épisodes de forte érosion), le sable viendra recouvrir les 10 premiers mètres de la partie basse de la cale ; la saillie de l'ouvrage sur le domaine public maritime et son impact visuel seront donc **réduits par rapport à l'ouvrage actuel**. Ceci permettra également une **meilleure infiltration des eaux pluviales en amont du pied d'ouvrage** et à distance de la limite terre-mer,
- La largeur de la cale sera diminuée d'environ 2m45 côté espace dunaire et 1 m côté riverains, pour passer de 7m81 à 4m89, la largeur minimale pour permettre le passage des engins techniques et de secours, ce qui permettra de **désimperméabiliser une surface conséquente de part et d'autre de la cale**, par rapport à l'existant.

Globalement, ces travaux permettront de **diminuer la surface imperméabilisée d'environ 500 m² en l'état actuel, à 260 m² en l'état projeté**.

RAMPE PIERRE PERCEE - Abasissement de 1 m et étrécissement de la rampe

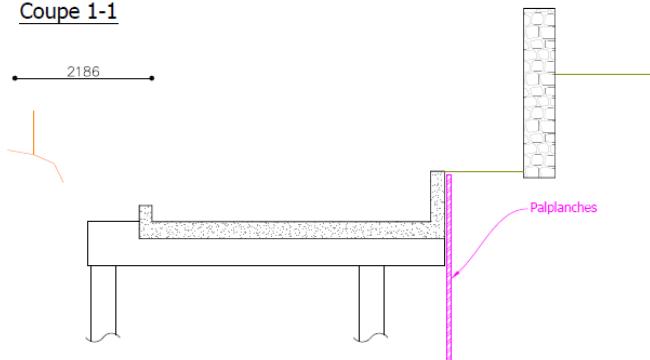


Nota: Les plans présentés ci-dessus sont des plans de principe indicatifs non exhaustifs qui ne peuvent être utilisés pour l'exécution.

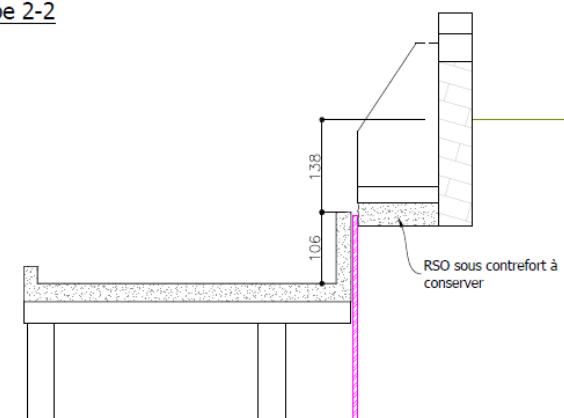
	Affaire: 24-067	PLAN	Plans et coupe longitudinales
	Echelle : 1:100-1:20	F.MOUSSARD	
	Date : 25/09/2025	Page : 03	Indice: 1

Abaissement de 1 m et étrécissement de la rampe

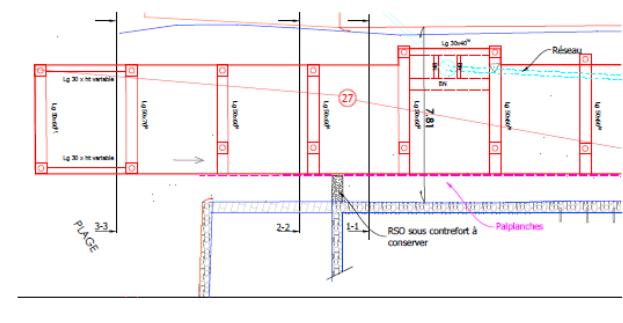
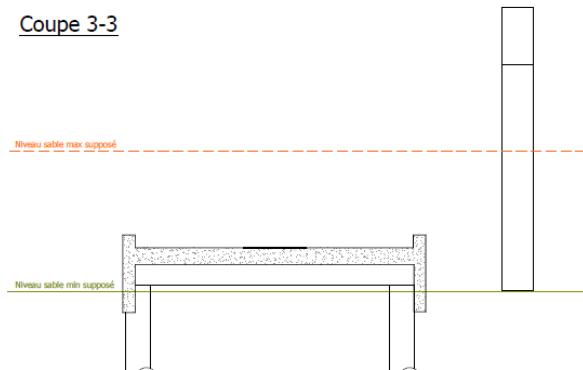
Coupe 1-1



Coupe 2-2



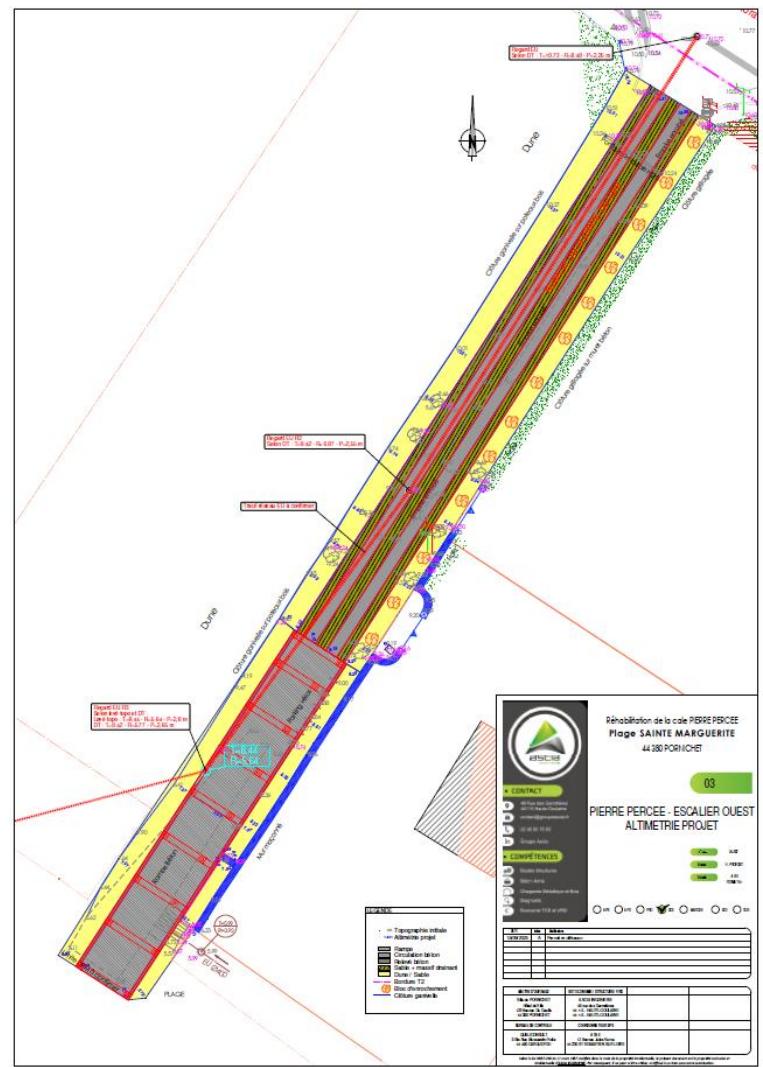
Coupe 3-3



Existant



Projet



Perspective 3D du projet dans l'environnement

Avenue de Pierre Percée

Existant



Projet



Cale de Pierre Percée

Existant



Projet

